

REGLEMENT GRAPHIQUE

CHOLET
PLAN 5 / 8



Prescrit le 18 septembre 2017

Adopté le 19 mai 2025

Approuvé le 16 février 2026

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président

atelierurbanova
urbanisme & architecture

Légende

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bât dur
- Bât léger
- ATTIRE INFORMATIF
- Plan d'eau
- Zone humide - Enjeu Faible
- PRESRIPTIONS
- Arbre à protéger
- Patrimoine bâti à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Linéaire commercial
- Haie protégée - Enjeu Fort
- Haie protégée - Enjeu Modéré
- Boisement protégé
- Espace boisé classé à protéger ou conserver
- Carrière
- Centralité Commerciale
- Zone Périphérique Commerciale
- Emplacement réservé
- OAP sectorielle "Densification urbaine"
- OAP sectorielle "Extension urbaine"
- Zone de protection des cours d'eau
- Zone humide - Enjeu Moyen
- Zone humide - Enjeu Fort

Zonage

- 1AUH
- 1AUH
- 1AUH2
- 1AUH
- 2AUH
- 2AUH
- 2AUH2
- 2AUH
- AE
- Agv
- AL
- Ap
- Ar
- AT
- Av
- AY
- N
- Nd
- Nhb
- Nhy
- UA
- UB
- UBh
- UC
- UE
- UEg
- UY
- UYc
- UYt
- UYz

Echelle 1:5000

0 250 500 m

Fonds de plan : cadastre Etalab 09/2025

Emplacements réservés		
Commune	N°	Libellé
CHOLET	14	Bande boisée laisière ville
CHOLET	15	Bande boisée laisière ville
CHOLET	22	Création d'une pépinière agricole
CHOLET	5	Création d'un réservoir d'eau potable

